

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 34 (1954)
Heft: 2

Artikel: La grande année de l'Europe
Autor: Dabernat, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888504>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA GRANDE ANNÉE DE L'EUROPE

par

René Dabernat

EN l'espace de quelques semaines, les principaux aspects de la coopération européenne vont être passés en revue. Pris séparément les travaux prévus sont déjà importants, mais, réunis en faisceaux, ils produisent un effet de masse. On constate alors ceci : l'ensemble du problème européen se trouve à l'un de ces moments où les gouvernements doivent montrer sans équivoque s'ils veulent continuer la route ou bifurquer. En ce sens, on peut dire que 1954 sera la grande année de l'Europe.

Mais d'abord, consultons le calendrier.

Avant le 1^{er} mars, le gouvernement français doit, en vertu d'une décision adoptée le 30 octobre 1953 par l'O. E. C. E., « faire rapport à l'Organisation sur les mesures qu'il aura pu prendre en vue de se conformer pleinement aux obligations qui lui incombent de l'article 11 du code de libération des échanges ». Autrement dit, la France est tenue de revenir à une libération de 75 %. Si elle se dérobe d'autres pays seront fondés à réexaminer leur position. Aussi, le Conseil de l'O. E. C. E. a-t-il clairement souligné sa responsabilité au regard de la politique commerciale européenne.

Avant le 19 mars également, le Comité de direction de l'Union européenne de paiements devra soumettre des propositions relatives aux conditions dans lesquelles l'U. E. P. resterait en vigueur jusqu'au 30 juin 1955. Sur ces conditions, d'autre part, une décision est prescrite avant le 31 mars.

Ce n'est pas tout. Dans le courant du mois de mars — toujours lui — la Haute Autorité du pool charbon-acier précisera sa position sur les deux problèmes-clefs qui commandent son avenir : les investissements et la politique sociale (reclassement et réadaptation de la main-d'œuvre, construction de maisons ouvrières). Corrélativement, elle devra avoir mené à bien la phase « négociation » pour le prêt américain.

Le 15 mars, enfin, les experts des six pays membres du plan Schuman, actuellement réunis au Palais d'Orsay, auront à remettre un rapport sur la nature, les pouvoirs et la compétence de la Communauté politique européenne. Quinze jours plus tard les six ministres des affaires étrangères se rencontreront à Bruxelles pour en délibérer.

On le voit, l'énumération est frappante. Et encore avon-nous laissé de côté l'armée européenne, préoccupation de tous les jours pour les hommes d'État.

LES RESPONSABILITÉS DE LA FRANCE

Précisément parce qu'ils arrivent au bord des décisions qui peuvent sceller leur destin, de nombreux pays hésitent. Mais c'est surtout vers la France que se tournent les regards. A tous égards elle détient les clefs du progrès européen.

Or, depuis quelques mois, le gouvernement de Paris a cessé de prendre la tête du mouvement, quand il n'a pas donné le signal du recul.

Deux chiffres et un graphique résument ce qu'on peut bien appeler son drame, en même temps qu'ils contribuent à l'expliquer.

Les deux chiffres : au 31 décembre 1953, la position cumulative nette de la France à l'Union européenne de paiements faisait apparaître un débit de 832,1 millions de dollars (1). A la même date, l'Allemagne enregistrait un excédent global de 821,2 millions de dollars.

Par une de ces ironies dont le sort est coutumier les deux chiffres sont presque identiques. Seulement ils sont de sens opposé. Tout est là.

Au lieu de prendre le point d'arrivée de la courbe, regardons maintenant son évolution. L'effet est saisissant : depuis deux ans l'écart s'est creusé, avec une extraordinaire continuité, au profit de l'Allemagne.

Sur ces données de fait, se greffent des conséquences dont l'Europe est la victime.

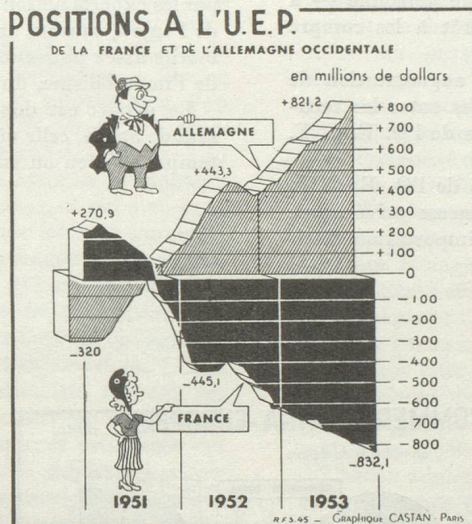
1^o Parce que son endettement à l'U. E. P. descend à des profondeurs qu'on ne soupçonnait pas,

la France maintient pratiquement la suspension de la libération des échanges. Et si elle s'apprête à desserrer l'étreinte, elle n'agit qu'avec une grande prudence.

Pour l'Europe, c'est commercialement désastreux. A la longue, toute la politique de libération des échanges suivie par l'O. E. C. E. pourrait « sauter ».

Pour le gouvernement français, c'est économiquement malsain (concurrence trop limitée sur le marché intérieur) mais financièrement supportable (l'augmentation des dépenses en dollars faites à divers titres par les États-Unis dans la zone franc a donné une aisance exceptionnelle au fonds de stabilisation des changes).

2^o Parce que l'écart entre les positions de la France et



(1) Sur ce total 520,1 mio. de dollars ont déjà été payés par la France. Les crédits de l'U. E. P. couvrent le reste.

de l'Allemagne n'a cessé de croître, opposant ainsi la marche en avant de l'économie d'outre-Rhin à la stagnation de l'économie française, le complexe d'infériorité du gouvernement de Paris s'est aggravé. La propagande des adversaires de l'Europe unie a fait le reste. Si bien que, aujourd'hui, nous voyons l'appréhension et la réticence prendre la place de l'espoir et de la clairvoyance qui avaient caractérisé les initiatives françaises à la grande époque de la politique d'intégration (1949 et 1950). Pour l'avenir du pool charbon-acier, de la Communauté politique, de l'armée européenne ou, plus simplement, pour l'avenir de la coopération à l'O. E. C. E., c'est grave.

Bien entendu tous les pays ont leur part de responsabilité, et il serait trop facile de faire de la France une sorte de bouc émissaire. Bien que feutré, le jeu de certains autres gouvernements ne passe pas inaperçu. Néanmoins, il n'y a aucun doute qu'il existe des responsabilités françaises toutes spéciales et particulièrement lourdes.

LA TENTATION DE NATIONALISME

Certains facteurs de base permettent cependant d'espérer que, si de nouveaux progrès ne sont pas enregistrés, un retour complet au nationalisme économique, commercial et politique — qui signifierait l'échec de tout un système — peut être évité. Au cours des cinq dernières années, en effet, de puissants liens matériels se sont créés entre les pays européens. Et nous allons voir que personne — à commencer par la France — n'a intérêt à les rompre irrémédiablement.

De 1948 à 1953 on a constaté une augmentation de 71 % dans les transactions commerciales entre les territoires métropolitains des États membres de l'O. E. C. E. Le graphique ci-dessous en témoigne.

D'autre part, un récent communiqué de l'O. E. C. E. a annoncé que le pourcentage du commerce privé libéré de toutes restrictions quantitatives à l'importation attei-

gnait maintenant 75,7 % contre 71 % en juin 1953. C'est bien entendu une moyenne. L'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Suisse, ont libéré à plus de 90 %. Au contraire la France est à moins de 20 %.

Mais, tout en maintenant une politique restrictive, le gouvernement de Paris continue à bénéficier des mesures prises par ses partenaires. Dès lors, toute action de sa part qui encouragerait un retour général au contingentement et à la guerre commerciale se retournerait finalement contre lui. N'oublions pas ceci en effet : la France fait les deux tiers de ses échanges avec la zone U. E. P.

Pour le pool charbon-acier, même chose : la France a des raisons de se montrer vigilante et elle ne manque pas d'attirer l'attention de la Haute Autorité sur les problèmes où ses intérêts essentiels sont en jeu, comme par exemple les transports Ruhr-Lorraine. Mais comment nier que l'existence même du traité lui offre des garanties qu'elle aurait difficilement pu préserver sur le plan bilatéral?

D'une façon plus générale tous les pays européens, quelles que soient leurs divergences par ailleurs, sont maintenant convaincus que des économies cloisonnées et morcelées finiraient par ruiner l'Europe aussi sûrement qu'une guerre. Au demeurant, peu de gens doutent maintenant de la fatalité de l'unité européenne. D'où la nécessité de préparer les voies, pour ne pas laisser les événements imposer leur loi par la force ou dans les bouleversements.

Il faut donc souhaiter que les gouvernements, instruits par les experts nationaux et internationaux de l'importance de l'enjeu, sauront trouver, dans les faits eux-mêmes, des motifs assez puissants pour surmonter la grande tentation de l'immobilisme, du protectionnisme et du nationalisme.

Le départ est donné : l'Europe va vivre, en 1954, la grande année, celle où son destin prendra figure pour longtemps, en bien ou en mal.

René Dabernat

